rocédure de catastrophe naturelle

Suite aux violents orages du 30 août au début du mois de septembre. Les dernier, la Commune de Buzançais a demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle qui définira le phénomène climatique concerné par un arrêté ministériel. La Commune de Buzançais effectuera ensuite une information à la population (presse, affichage, site internet) pour indiquer la parution de l'arrêté ministériel au Journal officiel. Toutes les personnes sinistrées disposeront alors d'un délai de 10 jours pour déclarer le sinistre à leurs assurances.

Tous les sinistrés sont concernés, dès lors qu'ils sont **victimes** du phénomène climatique reconnu par l'arrêté ministériel, qu'ils aient ou non déclarés les dégâts à leurs assurances et en Mairie de Buzançais

sinistres liés au phénomène reconnu comme catastrophe naturelle pourront être ceux survenus au moment des orages ou après les orages.



Infractions au stationnement

Par le décret n° 2015-808 du 2 juillet 2015, le **Gouvernement** a décidé d'augmenter de 35 € à **135** € les amendes pour certaines infractions aux stationnements. Ces infractions sont les suivantes :

- stationnement gênant la signalisation routière à la vue des usagers de la route
- arrêt d'un véhicule gênant pour la circulation publique
- stationnement sur les passages piétons
- stationnement sur les arrêts de bus
- stationnement sur les pistes cyclables

Stationnement sur les trottoirs

Nous, les automobilistes, nous sommes aussi des piétons! Aussi, pensons particulièrement aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées, aux mères de famille avec leurs poussettes et ayons le bon réflexe en laissant les trottoirs



Merci pour votre civilité

L'environnement

L'objectif zéro pesticide est en bonne voie

Avec l'appui de l'association Intermaide, le Service Espaces verts de la Ville de Buzançais a désherbé manuellement les trottoirs et les places de notre commune au cours de l'été.

Fleurissement automnal et plantation d'arbres

Comme chaque année, des décors de chrysanthèmes seront installés dans l'église de Buzançais. Au cours du mois de novembre, des arbres seront plantés dans différentes parties de notre ville pour remplacer et compléter notre patrimoine arboré.

Compteurs d'eau

Tous les **départs** de la Commune de Buzançais et tous les **changements** d'adresse doivent impérativement et rapidement être signalés au Service de la Régie des eaux de Buzançais : 06 22 75 66 04. En effet, chaque abonné reste responsable de toutes ses obligations

jusqu'à la **relève** du compteur par l'agent du distributeur (factures de consommation et d'abonnement).

En cas de départ sans avertissement, une somme forfaitaire de 100 € est applicable.

L'agenda

Décembre

TÉLÉTHON 2015 Vendredi 4 décembre

Stand sur le marché - Table de dons dans le Hall de la Mairie Concert à l'Eglise à 19h avec l'Ecole Municipale de Musique et l'Amicale Harmonie

Samedi 5 décembre Téléthon des sports

10h-18h: Défis et démonstration sportifs - Tennis Couvert et Gymnase Buvette et restauration 20h30: Concert de Rock - Gratuit Ancienne caserne des pompiers

Samedi 12 décembre Marché de Noêl 10h-18h - Avenue de la République Du 12 au 20 décembre

Patinoire

Place de l'Eglise - 2,50 €

Janvier

Samedi 23 janvier au Mercredi 3 février **Exposition scientifique** sur le thème du Corps Humain Hôtel de Ville - Salle des Mariages

Février

Dimanche 7 Février Théâtre «Merci Lulu»

par les Baladins de Mehun sur

Centre Culturel Jean Bénard - Salle de spectacles - 9,50€

Du 10 au 14 février Festival 1.2.3 Ciné

6 films destinés aux enfants avec ateliers et aoûter

Marché de Noël

■12 décembre 2015

Avenue de la République

Exposition scientifique

du 23 janvier au 3 février 2016

Hôtel de Ville, Salle des Mariages

Festival

1,2,3 Ciné

du 10 au 14 février

Centre Culturel Jean Bénard

Mairie de Buzançais 10, avenue de la République 36500 BUZANCAIS

www.buzancais.fr



AFMTÉLÉTHON

Stand sur le marché, table de dons

Vendredi 4 décembre :

Evénement

Vendredi 4 et Samedi 5 décembre :

Téléthon 2015

et vente de produits : 9h - 12h Concert à l'Eglise avec l'Amicale Harmonie et l'Ecole Musique Municipale : 19h

Samedi 5 décembre : Téléthon des sports

De 10 h à 18 h : défis et démonstrations sportifs au Tennis Couvert et au Gymnase des Sablons (Tennis, Tennis de table, Badminton, Aikido, Karaté, Gymnastique, Twirling-bâton, Basket-ball) Randonnée en VTT, Marche et Trail nocturne dans la Ville de Buzancais

Pour tous les publics et tous les âges

20 h 30 : Concert de rock gratuit à l'Ancienne Caserne des Pompiers Buvette et restauration toute la journée



Samedi 12 décembre : Marché de Noël

Organisé par la Ville de Buzançais, et en partenariat avec le Conseil Municipal des Jeunes, le Marché de Noël se déroulera le samedi 12 décembre. Avenue de la République.

A l'issue de cette journée, une patinoire se tiendra du 12 au 20 décembre, Place de l'Ealise.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 16h30 - 18h30 Mercredi, samedi, dimanche: 15h - 18h30

Un nouveau « chemin de l'enfer »

Depuis le dernier été, le Chemin de l'Enfer qui relie le Lac Bleu à la Zone industrielle de Buzançais a été modifié. La liaison s'effectue maintenant par un nouveau chemin qui longe la voie ferrée et contourne l'ancien silo.



L'assainissement sous vide, comment ça marche?

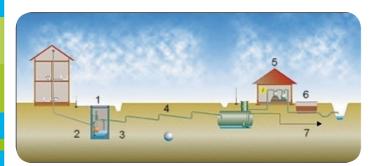
Depuis de nombreuses années, la commune de Buzançais recherchait la bonne solution technique qui permettrait de réaliser enfin la collecte des eaux usées de la Rue des Ponts.

Un système gravitaire (enfouissement profond et effet de pente) habituellement utilisé n'étant pas envisageable compte tenu des traversées des bras de l'Indre et donc du passage sous les ponts.

Le procédé de collecte par effet de vide dans les tuyaux a été retenu. Il correspond a une forme d'aspiration. Il n'y a donc pas besoin d'un enfouissement profond et les réseaux peuvent passer au niveau des ponts. C'est le moyen le plus souvent utilisé dans les zones humides et dans les ports.

Le schéma ci-dessous montre comment les eaux usées sont recueillies dans des bacs intermédiaires puis

« aspirées » par ouverture de clapets du réseau sous vide. La cuve du réseau sous vide est ensuite déversée dans le



réseau normal et les eaux usées sont traitées à la station d'épuration.

A aucun moment, les artisans, les propriétaires ou locataires des maisons concernées n'auront à intervenir sur le réseau. Un agent technique de la commune a été spécialement formé pour assurer la maintenance de cet équipement. Comme pour les autres travaux lourds sur les réseaux, la commune de Buzançais a le souci d'optimiser ses interventions puisque l'ouverture de tranchées coûte cher et provoque toujours de nombreux désagréments.

A l'occasion de ce chantier indispensable, nous avons donc envisagé de reprendre la totalité des réseaux soit en remplaçant par du neuf, en rénovant ou en enfouissant quand c'était nécessaire.

L'importance d'un tel programme doit aussi prendre en compte le réaménagement des espaces de surface pour améliorer la circulation, donner un espace confortable et sécurisé aux piétons et aux personnes en situation de handicap et enfin intégrer l'embellissement de cet axe important qui fait le lien entre la Ville et la vallée de l' Indre entre le centre et le quartier des Hervaux.

Plus de 80 000 repas par an

La Cantine de Buzançais

Chaque année : des repas bio pendant une semaine au mois de septembre

Chaque mois: un repas thématique (producteurs locaux, Chine, Italie, Montagne, Bretagne...)

4 personnes à temps plein et 15 personnes à temps partiel





L'équipe de la Cantine l'Immaculée Conception

L'équipe de la Cantine Centrale

Le Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Plus de 170 enfants inscrits

% 1 directeur-coordinateur et 15 intervenants à l'École Raoul Janvoie

13 activités

% 1 nouvelle activité en 2015-2016 : le chantournage (réalisation de jeux en bois)





Le nouveau quartier du collège





La Rue du 8 Mai 1945 et la Rue Bernard Louvet sont aujourd'hui des rues fleuries, agréables et sécurisées. Des pistes cyclables ont été créées. La circulation des enfants vers les écoles, les abords du collège, la circulation des voitures et des bus ont été grandement

Ce chantier, a été financé par l'Etat, le Conseil Départemental, la Commune et la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne. Il a été conduit par la Communauté de Communes Val

de l'Indre Brenne pour les revêtements et par la Ville de Buzancais pour les réseaux et les différents aménagements.

Le projet de raccordement de la nouvelle Rue du 8 Mai 1945 et de la Rue Louis Braille avec la route de Levroux a été élaboré. Cet aménagement sécurisé sera un chantier important de l'année 2016.

Ecole de Musique Municipale

Médiathèque Jean Duplaix

Au mois de septembre 2015, les 90 élèves de l'École de musique municipale ont effectué leur rentrée. Nouvellement créé, l'Orchestre junior a commencé ses répétitions. Il est dirigé par Guy DUVERGET, Chef de musique de l'Amicale Harmonie, et il rassemble une douzaine de jeunes musiciens.

Renseignements: Adrien PETIT-LOCCIOLA, 06 88 57 82 35

Cinéma de Buzançais

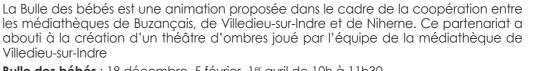
Une équipe de bénévoles s'est mise en place pour proposer des animations autour de certains films.

Renseignements: 02 54 84 19 33

Retrouvez la programmation sur le site:

www.cine-off.fr





Bulle des bébés: 18 décembre, 5 février, 1er avril de 10h à 11h30 Buveurs de mots: 28 novembre, 30 janvier, 26 mars, 4 juin à 10h30

Ouverture au public : du mardi au samedi - Renseignements : 02 54 02 16 62

